



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique du logement

Question écrite n° 106957

## Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement sur les propositions exprimées par la Fondation Abbé-Pierre dans son rapport annuel sur l'état du mal-logement. Rappelant que la loi de finances 2006 a introduit une nouvelle taxe de résidence pour les personnes vivant en caravane, la Fondation Abbé-Pierre demande que soit retirée cette taxe, le temps que soit reconnu à la caravane le statut de logement, lequel permettrait d'ouvrir les droits qui lui sont rattachés (allocations logement, prêts au logement, aides...). Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son avis à ce sujet. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

## Texte de la réponse

Lors de la discussion du projet de loi de finances pour 2007, le Parlement a reporté d'un an l'entrée en vigueur de la taxe afin de permettre de préciser les modalités d'application de ce nouveau dispositif fiscal.

## Données clés

**Auteur :** [M. Denis Jacquat](#)

**Circonscription :** Moselle (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 106957

**Rubrique :** Logement

**Ministère interrogé :** emploi, cohésion sociale et logement

**Ministère attributaire :** économie

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 17 octobre 2006, page 10753

**Réponse publiée le :** 6 février 2007, page 1315